

 Service Biomédical

**RECEPTION D’UN DISPOSITIF MEDICAL**

A la réception d’un dispositif médical, le service biomédical vérifie que la livraison corresponde bien à la commande,

Une fiche de renseignement manuscrite est établie puis à l’aide de celle-ci, la base de données Optim est mise à jour.

Un numéro d’équipement est attribué.

Une fois ces opérations effectuées, celui-ci est mis en service.

Si besoin, une communication transversale aura lieu à la mise en service du D.M. soit avec - la pharmacie (consommables)

 - l’informatique (pilotage par PC, réseau),

 - le technique (branchement eau, électricité)

Une fiche de réception d’un appareil médical sera obligatoirement remplie et signée.

S’il s’agit d’un nouvel appareil (ou suivant les besoins et demandes du service), une formation sera planifiée par le service biomédical avec éventuellement l’intervention du fournisseur.

Le bon de livraison est remis à l’assistante de la Direction des Achats et Logistique et après vérification avec la facture, celle-ci est transmise au service comptabilité pour paiement.